

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

6ème Festival d'échecs de Fontainebleau-Avon (77) du 19 au 25
Juillet 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le club d'échecs de Fontainebleau-Avon organise le 6ème Festival d'échecs de Fontainebleau-Avon (77) du 19 au 25 Juillet 2026.

Article 2 : le 6ème Festival d'échecs de Fontainebleau-Avon comprend :

-Un Open Masters pour les joueurs classés plus de 1950 Elo FIDE

-Un Open International « Frédéric Coustal » cadence lente FIDE en 9 rondes Pour les joueurs ayant un classement élo inférieur à 2000 et non-classés FIDE

Article 3 : Appariements

Les règles d'appariement sont celles du système suisse pour les tournois Open assisté par ordinateur (programme PAPI version 3.3.8, homologué par la F.F.E.). Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le 19 juillet 2026 à 14 h 00. Les appariements sont donnés à titre indicatif. L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 15 minutes avant le début de la ronde.

Article 4 : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 2 janvier 2024.

Article 5 : Cadence : 90 minutes pour 40 coups + 30 minutes avec 30 secondes d'incrément cumulable pour chaque coup à partir du premier coup. Une pendule spécifique peut être utilisée pour les tables dont l'un des joueurs est non-voyant ou mal-voyant.

Article 5.1 : Retard : Retard autorisé : 1H00 à partir du lancement de la ronde par l'arbitre.

Article 5.2 : Byes : Pour les tournois Open, chaque joueur peut bénéficier de deux « bye » pendant ce tournoi (partie non jouée tout en marquant 1/2 point). Ces bye ne peuvent pas être utilisés pour les 3 dernières rondes. Le bye doit être annoncé avant la fin de la ronde qui le précède.

Article 6 : Le Départage des ex æquo se fait de la manière suivante : Buchholz tronqué puis Performance puis Buchholz pour les Opens. (L'ordre des grilles PAPI_3.3.8 fait foi)

Article 7 : lieux, dates et horaires :

Toutes les parties se jouent : * Collège Lucien Cézard, 7 rue Félix Herbet 77300 Fontainebleau

Vérification des licences : Jusqu'à 13 H 00 le dimanche 19 juillet 2026 : Licence A obligatoire

Clôture des inscriptions : 13 H 00 le dimanche 19 juillet 2026

Horaire de Jeu : présence obligatoire à 14 H 45 dimanche 19 juillet 2026

Ronde	Date	Horaire
1	19.07.26	15h00
2	20.07.26	10h00
3	20.07.26	16h00
4	21.07.26	14h00
5	22.07.26	14h00
6	23.07.26	10h00
7	23.07.26	16h00
8	24.07.26	14h00
9	25.07.26	10h00

Remise des prix : samedi 25 juillet 2026 à 15h30 environ

Entrée libre pour les spectateurs. Cependant, conformément à l'art. 13.7 des règles du Jeu ainsi qu'aux restrictions éventuelles, l'arbitre et/ou l'organisateur peuvent ponctuellement limiter l'accès au tournoi. Les animaux ne sont pas admis.

Article 8 : Arbitres et organisateurs : AZZEGAG Jocelyn (AFE1).

BOISSONNIER Kimo (Organisateur)

Article 9 : Commission d'appel (voir composition en annexe)

En cas de litige, il est prévu une commission d'appel qui sera constituée de l'arbitre principal, de l'organisateur, puis du plus fort ELO masculin, du plus fort ELO féminin du tournoi. Si l'un de ces membres est concerné par un litige, il sera remplacé par le joueur suivant dans la liste.

Pour présenter un appel, il faut :

- en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant ses directives
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 10 : Conduite des joueurs

- Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.
- La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte des joueurs d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi.
- Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.
- L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteints et ne pas être laissés à disposition des joueurs.
- Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.
- Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.
- Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1ère heure de jeu.
- Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs, les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme "zones non-fumeurs" par les responsables de la sécurité du site.
- A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueurs. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis à l'arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.
- Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'arbitre principal une ou plusieurs absences. Dans ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).
- Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre est considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

- Signalement des abandons non justifiés au directeur juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 11 : Prix (voir annexe affichée avant la 4ème ronde)

La cérémonie de remise des prix commence vers 15 H 30 le samedi 25 juillet 2026. Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso-facto à son prix. Mode de répartition des prix : Attribution « à la place ».

Article 12 :

L'inscription au 6ème Festival d'échecs de Fontainebleau-Avon implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 13 : Protocole sanitaire

Un protocole sanitaire peut être établi en fonction de l'évolution de la situation. Celui qui sera appliqué durant l'Open sera rédigé juste avant l'accueil des participants afin de coller au plus près des obligations légales en matière de protection des joueurs, des organisateurs, des arbitres et des spectateurs.

L'organisateur

L'arbitre